



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 29 septembre 2026

Date de la convocation :

24/09/2026

Date de la convocation

modificative :

25/09/2026

Date d'affichage :

24 et 25/09/2026

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre deux mil vingt-six à dix-neuf heures et trente-trois minutes, les membres du Conseil municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2026, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Karine KAUFFMANN, Apolline SCHRECK, Bernard JUERY, Angelina MOYET, Philippe MARTINET, Éric LAURENT, Cécile CURIEL, Aurélia AUMONIER, Aurélie MEYER, Gaël DESLIENS-MADRE, Lancelot MIRA, Catherine SPRIET et Jean-Michel JAMET

Etaient absents :

Éric CHANTOT (pouvoir donné à Bernard JUERY)

Anne-Laure QUETTIER-BELLENGER (pouvoir donné à Angelina MOYET)

Secrétaire de Séance : Aurélia AUMONIER

Délibération N° 2026-52

Présentation du rapport d'activité et du développement durable 2025 de la Communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise

Madame Karine KAUFFMANN expose au Conseil municipal :

En application de l'article L.2311-1-1 du Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT), les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants doivent produire chaque année un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Par ailleurs, l'article L. 5211-39 du CGCT stipule que le Président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

La communauté urbaine a fait le choix de présenter un rapport d'activité et de développement durable en un seul document qui permet de retracer et de mettre en perspective l'ensemble des réalisations et de mesurer ainsi les domaines dans lesquels des progrès ont été accomplis et ceux dans lesquels il faut continuer à agir.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du CGCT, ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité et du développement durable 2025 de la Communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise.

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • Canton de Voissey Nord •
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 00 - Application agréée E-legalite.com
Email : communedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2026

99_DE-078-217803840-20260929-2026_52-DE



Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1-1 et L.5211-39 ;

VU le Code de l'Environnement et notamment son article L.110-1 ;

VU le Rapport d'Activité et du Développement durable de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise pour l'année 2025, tel qu'annexé à la présente délibération ;

VU la délibération n°CC_2025-11-27_02 du Conseil communautaire en date du 27 novembre 2025 prenant acte du Rapport d'activité et du développement durable 2025 de la Communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise, tel qu'annexé à la présente délibération ;

ayant entendu l'exposé du rapporteur,

après avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE du Rapport d'activité et du développement durable 2025 de la Communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le mardi 29 septembre 2026

Le maire

Karine KAUFFMANN



Rendu exécutoire par :

Dépôt en Sous-Préfecture le : mercredi 30 septembre 2026

Et par publication le : mercredi 30 septembre 2026

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • Canton de Voissey Nord •
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 00 - Email : communedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217803840-20260929-2026_S2-DE